



Un label de France vélo TOURISME

Référentiel de la marque nationale Accueil Vélo

Choisir un hébergement, un loueur de vélo, un réparateur, un restaurant, un site de visite, une activité, ou encore pousser la porte d'un Office de tourisme, labellisé Accueil Vélo, c'est choisir des professionnels :

- situés à proximité d'itinéraires vélo,
- qui ont fait le choix d'accueillir les touristes à vélo,
- qui ont fait le choix de travailler ensemble pour hisser la France au 1^{er} rang des destinations mondiales pour le tourisme à vélo.

Les critères pré-requis de la marque

1 Être **situé à proximité d'un itinéraire reconnu** au schéma régional & national (environ 5km de distance).

Carte des itinéraires reconnus dans le Loiret en 2026



2 L'**itinéraire de liaison entre l'offre et l'itinéraire est sécurisé** (pistes cyclables, routes à faible trafic routier, absence de croisement à fort trafic routier...) *Ce critère est évalué grâce aux SIG départemental et national.*

3 Pour les hébergements : être de qualité reconnue (classement Atout France ou label et/ou qualification pour les chambres d'hôtes).

Les 7 critères socles

identiques à toutes les catégories de prestation



1 **Informer sur le meilleur parcours** pour arriver/relier un itinéraire depuis la prestation Accueil Vélo (sur place ou en amont de la venue du client sur son site internet).

2 **Bien accueillir : le client, son vélo, ses sacoches...**

- accueil physique du client ;
- pouvoir renseigner (à l'oral et via des outils) sur les services et équipements proposés et sur les autres services à proximité dont le cyclotouriste pourrait avoir besoin ;
- avoir à disposition de la documentation sur l'offre d'itinéraires et de circuits vélo du territoire, et de la documentation touristique.

3 Permettre au client de **pouvoir stationner gratuitement son vélo sur place ou à proximité par**

- des arceaux adaptés (*arceaux type "pince-roues" exclus*)
- ou un local fermé, couvert, sécurisé et de plain-pied

Tous les hébergements mettront à disposition ce local (camping inclus).

4 Permettre au client de **pouvoir déposer ses sacoches et bagages** le temps de la pause ou avant/après le séjour via un service de gardiennage, de casiers, de consignes, dans une pièce dédiée (*dérogation possible pour répondre à des directives de sécurité imposées ou pour les lieux de restauration*).

5 Permettre au client de **pouvoir recharger gratuitement son téléphone, son GPS pendant la pause.**

6 Permettre au client de **pouvoir recharger la batterie d'un vélo VAE** (*dérogation possible pour répondre à des directives de sécurité imposées*).

7 **Mettre à disposition gratuitement un kit de réparation vélo** complet pour les petites avaries : matériel pour crevaison ([kit de rustines](#) et [démonte-pneu](#)), [lubrifiant au silicone](#), [kit de jeu de clés multifonctions](#) (allen, standard...), [pompe à pied](#) compatible pour tout type de vélos, d'un sceau pour pouvoir réparer une chambre à air.

Les liens vers les produits sont donnés uniquement à titre d'exemples.

et les critères thématiques par catégorie de prestation



CATÉGORIE HÉBERGEMENT

Sont éligibles : les hébergements de qualité reconnue (classement Atout France ou pour les chambres d'hôtes labellisés ou qualifiées).

- 1 **Proposer au client une solution pour laver et sécher le linge** (machine à laver, évier ou cuve dédié, sèche-linge, étendoir....)
- 2 **Proposer au client une solution pour laver le vélo** : un espace équipé à minimum d'un seau et d'une brosse, avec accès à l'eau.
- 3 **Le petit-déjeuner est adapté** pour que le client puisse faire le plein d'énergie (céréales complètes, produits laitiers, charcuterie, oeufs, fruits frais et secs...).
Les meublés de tourisme et campings en sont exemptés.
- 4 Pour la **restauration du soir**, une solution sur place est proposée ou à défaut des offres sont disponibles à moins d'1 km pour se restaurer ou acheter des produits.
- 5 **Pour les campings :**
 - 1) **proposer des emplacements nus** dédiés à l'installation des touristes à vélo (lieu ombragé et idéalement situé à proximité du local vélo)
 - 2) **proposer un tarif adapté** (emplacement nu sans voiture et électricité)
 - 3) donner la possibilité **d'accéder à des tables et des chaises à l'extérieur**
 - 4) donner la possibilité **d'accéder à un espace abrité équipé de tables et chaises**
Pour un meilleur accueil et confort, la mise à disposition des équipements de base de restauration est fortement recommandée (micro-ondes, bouilloire et réfrigérateur avec freezer)

Critères supplémentaires optionnels :

- Le prestataire propose un service de transfert de bagages, et communique sur l'existence de ce service (conditions de fonctionnement et de tarification).
- Le prestataire propose aux touristes à vélo de laisser leur véhicule garé sur le lieu d'hébergement pendant leur voyage à vélo, et communique sur l'existence de ce service (conditions de fonctionnement et de tarification).

et les critères thématiques par catégorie de prestation



CATÉGORIE LIEU DE RESTAURATION

Sont éligibles : Les établissements permanents (restaurants, brasseries...), les établissements saisonniers/mobiles (guinguettes, food trucks,...), les lieux hybrides proposant de la petite restauration salée (tiers-lieux, boulangeries,...)

Sont non éligibles : les établissements de type café, salon de thé ou bar ne servant pas de restauration salée ; les établissements de chaînes de restauration nationale ou internationale.

- 1 Proposer de la restauration le midi**

- 2 Proposer au moins une formule rapide salée (plat du jour...) chaque jour d'ouverture**

- 3 Permettre de consommer dans un espace équipé de tables et de chaises, sur place ou à proximité**

- 4 Des toilettes sont à disposition de la clientèle**
(pour la restauration mobile ou hybride, celles-ci peuvent être situées sur place ou à proximité)

- 5 L'accueil des cyclistes est envisagé quelle que soit leur tenue.**

et les critères thématiques par catégorie de prestation



CATÉGORIE SITE DE VISITE

- 1 Proposer de pouvoir stationner le vélo, au plus près des bâtiments d'accueil (dérogation possible)**
- 2 Des toilettes sont à disposition de la clientèle sur place ou à proximité directe.**
- 3 Un point d'eau potable est à disposition de la clientèle sur place ou à proximité directe.**



CATÉGORIE ACTIVITÉ DE LOISIRS

Sont éligibles : les activités à caractère culturel, récréatif ou sportif, de slow tourisme ou mode de découverte doux.

Sont non éligibles : les activités de loisirs fortement carbonées, les ports et haltes fluviales, les complexes de loisirs, piscines ou patinoires...

- 1 Proposer de pouvoir stationner le vélo, au plus près des bâtiments d'accueil (dérogation possible)**
- 2 Des toilettes sont à disposition de la clientèle sur place ou à proximité directe.**
- 3 Un point d'eau potable est à disposition de la clientèle sur place ou à proximité directe.**

et les critères thématiques par catégorie de prestation



CATÉGORIE LOUEUR DE VÉLOS

- 1 Proposer une gamme de vélos adultes / enfants adaptée** au territoire et en nombre suffisant (à minima une 15aine de vélos).
- 2 Un parc de vélos entretenu et renouvelé régulièrement.**
- 3 Les équipements sont fournis gratuitement au client** (inclus dans le tarif de location) : casque, antivol et gilet réfléchissant.
- 4 En cas de problème durant la location,** une assistance est proposée au client (en assistant le client par téléphone pour qu'il le résolve, en dépannant directement le client ou en lui trouvant une solution adaptée si le problème surgit en dehors de votre périmètre d'action).
- 5 Des accessoires sont proposés en sus** : sacoches, porte-bagages, remorque enfants,...

Critère supplémentaire optionnel :

Le prestataire propose un service de location de vélos "one way" ("aller simple") et communique sur ce service sur ses documents, outils en ligne de communication et ses plateformes de commercialisation.

et les critères thématiques par catégorie de prestation



CATÉGORIE RÉPARATEUR DE VÉLOS

Les réparateurs vélos mobiles ou itinérants sont acceptés (ils sont exemptés des critères socles 3, 4, 5 et 6).

- 1 Afficher en façade les horaires d'ouverture et créneaux.**

- 2 Proposer des créneaux de réparation express quotidiens ou accepter ces réparations en dernière minute ; et l'indiquer clairement sur ses outils de communication.**

- 3 Afficher en façade un numéro de téléphone par lequel le prestataire reste joignable en déplacement.**

- 4 Le prestataire communique clairement sur son rayon d'action.**

et les critères thématiques par catégorie de prestation



CATÉGORIE OFFICE DE TOURISME

- 1 Proposer de pouvoir stationner le vélo, au plus près des bâtiments d'accueil**
(dérogation possible)
- 2 Proposer un accès à un point d'eau potable et des sanitaires** sur place ou à proximité (moins de 300 mètres).
- 3 Accueillir physiquement les visiteurs en français et en anglais.**
- 4 Pouvoir renseigner les visiteurs sur l'ensemble de l'offre vélo** (itinéraires, prestataires labellisés, services dédiés aux vélos, solutions d'intermodalité, sur la marque Accueil Vélo, etc.) de sa destination et de façon plus générale au niveau départemental, régional et national.
Ces renseignements doivent pouvoir être donnés sous ces formes :
 - oralement
 - être consultables à l'intérieur dans un document/affichage/borne/tablette
 - être consultables à l'extérieur sous forme numérique ou papier (affichage...)
- 5 Promouvoir la marque Accueil Vélo, les itinéraires et les services liés** sur ses éditions papiers et sur ses outils digitaux. Il met à disposition des outils numériques ou de la documentation sur les offres d'itinéraires vélos et sur les informations touristiques du territoire.
- 6 L'équipe doit être en mesure de renseigner les prestataires labellisés ou non, sur la marque Accueil Vélo et l'ensemble de l'offre vélo** du territoire et générale (départemental, régional, national); **et promouvoir celles-ci auprès d'eux** de façon régulière (distribution de la documentation touristique vélo, mailing, réunions d'informations, ateliers...).
- 7 L'équipe a été sensibilisée et a eu une formation en interne sur la marque Accueil Vélo** et les informations liées afin de pouvoir répondre aux principales préoccupations des cyclotouristes.
(des éléments doivent être fournis en ce sens. ex. PPT de formation....)
- 8 S'engager à participer aux rencontres sur le tourisme à vélo**, organisées par les partenaires territoriaux.